

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
HUITIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2013-2014)
LE 11 MARS 2014**

01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, la séance est ouverte par Monsieur Éric Allard, président du comité exécutif.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 11 MARS 2014 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ÉRIC ALLARD, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)
Marie-Louise Kerneis (7)
Suzanne Tremblay (6)

MM. les commissaires

André Dugas (11)
Marcel Gélinas (3)
Alain Lemieux (21)

Tous commissaires formant quorum.

ET :

Le commissaire représentant du comité de parents

M. Richard Pilote, niveau primaire

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale
Louise Beaupré, directrice générale adjointe
MM. André Guérard, directeur général adjoint
François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières
M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ÉTAIT ABSENT

M. Marc Viau, commissaire représentant du comité de parents, niveau secondaire

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.E.-03434-03-14

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2014

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 Liste des comptes – Validation

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 Contrat de service pour l'entretien des deux (2) imprimantes Kodak au Centre de reprographie à Place La Citière – Appel d'offres n° AO-06-S572-13
(Retrait)

10.02 Travaux d'urgence à l'école Notre-Dame-Saint-Joseph (Édifice Saint-Joseph) – Contrat de décontamination

10.03 Régulation automatique pour la nouvelle école au 121, rue Prince à Châteauguay – Appel d'offres n° P-91301C-13

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

13.01 Achat des actifs – Autobus Baillargeon (1976) Itée par Cie Transbus (1986) inc. **(Ajout)**

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Rien à signaler.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

C.E.-03435-03-14

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2014

CONSIDÉRANT l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution,

dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2014.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2014 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 LISTE DES COMPTES – VALIDATION

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, confirme ne pas avoir eu de questions relativement aux comptes payés pour la période commençant le 4 février 2014 et se terminant le 28 février 2014.

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 CONTRAT DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES DEUX (2) IMPRIMANTES KODAK AU CENTRE DE REPROGRAPHIE À PLACE LA CITIÈRE – APPEL D'OFFRES N° AO-06-S572-13

Ce sujet est retiré.

C.E.-03436-03-14

10.02 TRAVAUX D'URGENCE À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-SAINT-JOSEPH (ÉDIFICE SAINT-JOSEPH) – CONTRAT DE DÉCONTAMINATION

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la résolution du comité exécutif du 10 septembre 2013 d'octroyer le contrat de travaux d'urgence pour la décontamination de l'école Notre-Dame-Saint-Joseph (Édifice Saint-Joseph) (C.E.-03398-09-13);

CONSIDÉRANT la résolution du comité exécutif du 25 novembre dernier (C.E.-03407-11-13) qui hausse le montant du contrat octroyé à Indusco Isolation Inc. jusqu'à concurrence d'un montant de deux cent trente mille dollars (230 000 \$) (avant taxes);

CONSIDÉRANT le coût des travaux qui a été réévalué à deux cent trente-huit mille dollars (238 000 \$) (avant taxes) en raison des conditions de chantier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

que les membres du comité exécutif haussent le montant du contrat octroyé à **Indusco Isolation Inc.** jusqu'à concurrence d'un montant de deux cent trente-huit mille dollars (238 000 \$) (avant taxes).

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03437-03-14

10.03 RÉGULATION AUTOMATIQUE POUR LA NOUVELLE ÉCOLE AU 121, RUE PRINCE À CHÂTEAUGUAY – APPEL D'OFFRES N° P-91301C-13

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Pilote, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire,

d'octroyer le contrat pour la régulation automatique pour la nouvelle école primaire à Châteauguay à **REGULVAR INC.** pour un montant forfaitaire de quatre-vingt-quatorze mille deux cents dollars (94 200,00 \$), avant les taxes, soit cent huit mille trois cent six dollars et quarante-cinq cents (108 306,45 \$), taxes incluses, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 10 mars 2014.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

C.E.-03438-03-14

13.01 ACHAT DES ACTIFS – AUTOBUS BAILLARGEON (1976) LTÉE PAR CIE TRANSBUS (1986) INC.

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la lettre d'intention de vente d'Autobus Baillargeon (1976) ltée écrite et signée par Madame Jacynthe Ménard, présidente;

CONSIDÉRANT la demande de transfert écrite et signée par Monsieur Stéphane Tremblay, président de Cie Transbus (1986) inc.;

CONSIDÉRANT la résolution reçue du conseil d'administration de la compagnie Cie Transbus (1986) inc. adoptée le 5 mars 2014;

CONSIDÉRANT la lettre écrite par M^e Serge Bouchard, avocat, confirmant la vente des actifs d'Autobus Baillargeon (1976) ltée à Cie Transbus (1986) inc.;

CONSIDÉRANT que toutes les opérations et obligations du transporteur Baillargeon (1976) ltée seront transférées à Cie Transbus (1986) inc., et que les opérations et obligations envers la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries demeureront totalement inchangées.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que toutes les opérations et obligations d'Autobus Baillargeon (1976) ltée soient donc transférées à Cie Transbus (1986) inc.

Que les membres du comité exécutif autorisent le transfert des contrats en lien avec la vente des actifs d'Autobus Baillargeon (1976) ltée à Cie Transbus (1986) inc. à compter du 15 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E.-03439-03-14 15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 10,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

1322-003

C:\Textes\Comité exécutif (Procès-verbaux et présences)\2013-2014\8. 11 mars 2014 - 1320-003.doc

Secrétaire générale